



L'autodiagnostic

« L'autodiagnostic » est un outil d'aide et d'accompagnement, à la disposition du propriétaire ou de son mandataire (ainsi que les annexes qui s'y rapportent), ayant pour objectif de **déterminer la catégorie de classement souhaitée**.

Le classement est un système à points « obligatoires » et « à la carte » (optionnels).
Par exemple : je souhaite classer mon meublé en trois étoiles, **il faut compléter les grilles 1, 2 et 3 étoiles (chapitres 1, 2 et 3)**.

Après l'avoir complété, merci de bien vouloir le transmettre à l'UDOTSI de Haute-Savoie avec le bon de commande.

Le propriétaire (ou son mandataire) du meublé de tourisme a également la possibilité de prendre connaissance du tableau officiel de classement des meublés de tourisme (annexe 1 de l'arrêté du 2 août 2010) ainsi que du guide de contrôle associé :

RAPPEL :

Ce tableau vous ait fournit dans le Guide du loueur avec l'autodiagnostic. Vous pouvez demander ce document auprès de l'Office de Tourisme ou Syndicat d'Initiative de votre secteur et / ou de l'UDOTSI 74.

Vous pouvez également consulter le site d'Atout France, pour des informations complémentaires sur la rubrique « Nouveau classement » : https://www.classement.atout-france.fr/meuble_tourisme_accueil_public



AUTODIAGNOSTIC

Nom du meublé de tourisme : _____	
Adresse : _____	
Code postal : _ _ _ _ _ _ _ _	Ville : _____
Tél. : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
Nom du propriétaire : _____	
Prénom du propriétaire : _____	
Adresse : _____	
Code postal : _ _ _ _ _ _ _ _	Ville : _____
Tél. : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Fax : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
E-mail : _____	Adresse Internet : _____

Informations générales

Nombre de personnes susceptibles d'être logées : _____
Surface habitable cuisine et coin cuisine compris, en m², hors salle de bain et toilettes : _____
CF : Annexe 1 et 2

Nombre de pièces d'habitation : _____
Etage : _____

- Appartement
- Villa
- Studio / Loft
- Chalet

Situation du meublé

Logement avec accès immédiat à des pistes de ski ou plage ou plan d'eau ou vue paysagère:
 oui non
Si oui, distance (en mètres) : _____

Logement proche de :

<input type="checkbox"/> Centre(s) d'animation(s)	Distance (en mètres) : ____
<input type="checkbox"/> Lieu(x) de spectacle(s)	Distance (en mètres) : ____
<input type="checkbox"/> Lieu(x) de commerce	Distance (en mètres) : ____
<input type="checkbox"/> Transports publics	Distance (en mètres) : ____



UDOTSI DE HAUTE-SAVOIE
ORGANISME RÉPUTÉ ACCRÉDITÉ POUR LE CLASSEMENT DE MEUBLÉS DE TOURISME
(En application de l'article D – 324 – 6 – 1 du Code du Tourisme)

Présence d'un ascenseur dans l'immeuble ou le bâtiment : oui non

Si oui, étages desservis par l'ascenseur : 1^{er} 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} plus

Votre commune bénéficie-t-elle d'un accès Internet : oui non

Y a-t-il un système de tri sélectif dans votre commune : oui non

Si oui et dans le cas d'un appartement en immeuble ou résidence, est-il également mis en place dans votre immeuble ou résidence : oui non

Les règles incontournables de la visite

La visite est un contrôle le jour du rendez-vous pour le classement.

Tous les équipements même les plus petits doivent être présents dans le meublé le jour de la visite.
Le meublé doit être propre et en bon état :

- tous les sanitaires/sols/murs/plafonds/mobilier/literie/cuisine et équipements sont propres et en bon état,
- l'éclairage doit être en état de fonctionnement dans chaque pièce,
- présence de cloisons fixes de séparation entre les pièces d'habitation,
- présence d'ouvrants sur l'extérieur dans chaque pièce d'habitation,
- il existe une bonne isolation, conforme aux normes de construction (confort acoustique),
- il existe un chauffage dans chaque pièce.

Il faut être en mesure de présenter la grille de classement sur demande (nouveau référentiel).



UDOTSI DE HAUTE-SAVOIE
ORGANISME RÉPUTÉ ACCRÉDITÉ POUR LE CLASSEMENT DE MEUBLÉS DE TOURISME
 (En application de l'article D – 324 – 6 – 1 du Code du Tourisme)

Annexe 1 : Surfaces du meublé

(1) une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur

(2) ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1.80 mètres

Agencement des pièces						
<i>Pour chaque pièce d'habitation (précisez) (1)</i>						
Pièces d'habitation (avec un ouvrant sur l'extérieur)	Surface (en m ²) (2)	Nombre de fenêtres	Nombre de lits et dimensions		Vue (mer, montagne, rue, cour...)	Accès indépendant
			1 place	2 places		
ENTREE			— x	— x		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
DEGAGEMENTS			— x	— x		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
SEJOUR			— x	— x		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
CUISINE/COIN CUISINE			— x	— x		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
CHAMBRE 1			— x	— x		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
CHAMBRE 2			— x	— x		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
CHAMBRE 3			— x	— x		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
CHAMBRE 4			— x	— x		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
CHAMBRE 5			— x	— x		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
MEZZANINE			— x	— x		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
CABINE			— x	— x		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
TOTAL			— x	— x		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non



Annexe 2 : Tableau des surfaces d'habitation par catégorie de classement

Définition : Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes.

CRITERE DE CLASSEMENT		1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles	
Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour une personne		12m ²	14m ²	16m ²	18m ²	24m ²	
Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes		12m ²	14m ²	18m ²	20m ²	26m ²	Tolérance de 10% (uniquement pour les catégories 3*, 4* et 5*)
Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s)		7m ²	8m ²	9m ²	10m ²	12m ²	Ne sont comptées comme pièces d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7 mètres carrés (uniquement pour les catégories 1*, 2* et 3*). La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation		3m ²	3m ²	3m ²	3m ²	3m ²	Pour les catégories 1*, 2*, 3* et 4* : maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. Pour la catégorie 5* : maximum 1 personne supplémentaire par pièce d'habitation.



UDOTSI DE HAUTE-SAVOIE
ORGANISME RÉPUTÉ ACCRÉDITÉ POUR LE CLASSEMENT DE MEUBLÉS DE TOURISME
 (En application de l'article D – 324 – 6 – 1 du Code du Tourisme)

Annexe 3 : Aménagement des chambres, dimensions de la literie par catégorie de classement

CRITERE DE CLASSEMENT			1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles	
Lit(s) pour une personne :								
- Largeur			80 cm	90 cm	90 cm	90 cm	90 cm	
- Longueur			190 cm	190 cm	190 cm	190 cm	200 cm	
Lit(s) pour deux personnes :								
- Largeur			140 cm	140 cm	140 cm	140 cm	160 cm	
- Longueur			190 cm	190 cm	190 cm	190 cm	200 cm	
Respect des dimensions du (ou des) lit(s)								Tolérance pour : - lits superposés (80cmx190cm) - canapé-lits convertibles (130cmx190cm) - uniquement pour les studios de catégorie 1*, 2* et 3* - lits rabattables pour les studios (toutes catégories) Non admis : lit(s) avec sommier(s) métallique(s)



Annexe 4 : Vaisselle (liste correspondante au minimum requis)

Quantité de vaisselle de table non dépareillé en nombre suffisant pour le nombre d'occupant :

-Pour les catégories 1*, 2*, 3*,

Verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café.

-Pour les 4* et 5*,

Verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes bols ou équivalents, tasses à café, verres à vin, verres apéritif, coupes à champagne.

Annexe 5 : Matériel pour la préparation des repas (liste correspondante au minimum requis)

1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire-bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre boîte.



LA GRILLE D'AUTODIAGNOSTIC

Chapitre 1 : CRITERES OBLIGATOIRES EN 1 ETOILE				
No du critère	Critères de classement Aménagement général	OUI	NON	COMMENTAIRES/PRECISIONS
1	Surface habitable 12 m ² (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé (hors salle d'eau et toilettes) Pièce supplémentaire : 7 m ²			Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. CF : Annexes 1 et 2
6	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation, y compris la salle d'eau			
8	Téléphone (cabine) à proximité immédiate (300m)			
24	Etendage ou séchoir à linge			
25	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent, un fer et une table à repasser)			Tout doit être présent lors de la visite
26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant.			
27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement meublé			
28	Séjour avec canapé ou fauteuil et table basse			
30	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)			CF : Annexe 3
31	1 Oreiller par personne			
32	2 couvertures ou une couette par lit.			
33	Matelas protégés par des alaises ou des housses amovibles			
34	Eclairage en-tête de lit avec interrupteur indépendant			
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant			



UDOTSI DE HAUTE-SAVOIE

ORGANISME RÉPUTÉ ACCRÉDITÉ POUR LE CLASSEMENT DE MEUBLÉS DE TOURISME

(En application de l'article D – 324 – 6 – 1 du Code du Tourisme)

38	<p>Équipement minimum salle d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - obligatoire 			<p>Baignoire équipée d'une douche avec rideau de douche acceptée pour les catégories 1* et 2*.</p> <p>Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm</p> <p>Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm</p> <p>Pour les catégories 1* et 2*, baignoire sabot équipée d'une douche avec pare-douche tolérée en lieu et place de la douche.</p>
45	patères (porte-manteau) dans la salle de bain			
39	WC privatif intérieur au logement			
	Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements de plus de 7 personnes.	OUI	NON	COMMENTAIRES/PRECISSIONS
40	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant, pour 7 pers. Et plus			
41	<p>Équipement minimum salle d'eau supplémentaire pour 7 pers. Et plus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - 			<p>Baignoire équipée d'une douche avec rideau de douche accepté pour les catégories 1* et 2*.</p> <p>Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable.</p>
42	2ème WC privatif pour 7 personnes et plus			<p>Toilette sèche acceptée.</p> <p>Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable.</p>
	Équipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine intérieur au logement	OUI	NON	COMMENTAIRES/PRECISSIONS
50	Évier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique (eau chaude et eau froide)			
51	<p>Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus) :</p> <p>2 Foyers</p> <p>Table de cuisson pour logement de plus de 5 personnes (inclus) :</p> <p>4 foyers</p>			<p>Pour les exigences d'une plaque à 4 foyers, si le logement est équipé d'une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers, alors le critère est réputé acquis.</p>
53	Mini four pour les logements jusqu'à 4 pers. (inclus)			<p>Pour les catégories 1* et 2*, si le micro-onde est équipé d'une fonction "four combiné" alors le critère 55 est réputé acquis.</p>
54	Four obligatoire pour les logements de plus de 5 personnes (inclus)			
56	Ventilation ou hotte aspirante ou ventilation mécanique contrôlée			



UDOTSI DE HAUTE-SAVOIE
ORGANISME RÉPUTÉ ACCRÉDITÉ POUR LE CLASSEMENT DE MEUBLÉS DE TOURISME
 (En application de l'article D – 324 – 6 – 1 du Code du Tourisme)

57	Quantité de vaisselle de table non dépareillée en nombre suffisant pour le nombre d'occupant :			CF : Annexe 4
58	Quantité de matériel pour la préparation des repas :			CF : Annexe 5
59	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou fait-tout			
60	Cafetière			
64	Réfrigérateur avec compartiment conservateur			
66	Poubelle fermée (avec couvercle)			
	Les services proposés	OUI	NON	COMMENTAIRES/PRECISIONS
67	Ascenseur, pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée			
69	Parking voiture : emplacement à proximité			Distant de 300 m maxi.
87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques mise à jour (année courante)			Liste des informations locales pratiques : notamment commerces, services publics, santé, cultes, ... si elles existent. Liste d'informations touristiques : notamment sites, monuments, équipements de loisir, excursions, animations, office de tourisme, ... si elles existent.
94	Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande			Prestations
98	Votre logement est-il adapté aux personnes handicapées ?			Informations concernant l'accessibilité sur la documentation relative au logement.
	Développement durable	OUI	NON	COMMENTAIRES/PRECISIONS
106	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie			Exemples : double vitrage, ampoules basse consommation, économiseurs d'eau, appareils électroménagers de classe A.....
108	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau			
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte volontaire			Affichage dans le meublé + moyen de mise en œuvre
111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement			



UDOTSI DE HAUTE-SAVOIE
ORGANISME RÉPUTÉ ACCRÉDITÉ POUR LE CLASSEMENT DE MEUBLÉS DE TOURISME
(En application de l'article D – 324 – 6 – 1 du Code du Tourisme)

Chapitre 2 : CRITERES OBLIGATOIRES EN 2 ETOILES (qui viennent s'ajouter au classement inférieur)				
	Critères de classement	OUI	NON	COMMENTAIRES/PRECISIONS
1	surface de l'habitation			CF : Annexes 1 et 2
30	Dimensions literie			
61	Bouilloire électrique			
90	Draps à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
91	Linge de toilette à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
92	Linge de table à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
97	Adaptateurs électriques à la demande (universel)			



UDOTSI DE HAUTE-SAVOIE
ORGANISME RÉPUTÉ ACCRÉDITÉ POUR LE CLASSEMENT DE MEUBLÉS DE TOURISME
 (En application de l'article D – 324 – 6 – 1 du Code du Tourisme)

Chapitre 3 : CRITERES OBLIGATOIRES EN 3 ETOILES (qui viennent s'ajouter au classement inférieur)				
	Critères de classement	OUI	NON	COMMENTAIRES/PRECISIONS
1	surface de l'habitation			CF : Annexe 1 et 2
9	Mise à disposition d'un téléphone à l'intérieur du logement avec, au besoin, un système de facturation correspondant à la période de location			Téléphone portable à carte mis à disposition dans le logement toléré
11	TV couleurs installée avec télécommande			Prestations pouvant être assurées ss forme de service payant
22	Lave-linge, obligatoire pour logement de 4 personnes et plus			Equipement pouvant être commun à plusieurs logements meublés (jusqu'au 3*).
29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble			
31	2 oreillers par personne			
38	Une douche, ou une baignoire équipée d'une douche, avec pare douche rigide			Dimension douche standard : 80cm x 80 cm Dimension baignoire standard : 170 cm x 75 cm
44	Prise de courant libre à proximité du miroir			La prise de courant libre doit permettre de se raser ou sécher les cheveux devant le miroir
48	Espace(s) de rangement (hors tablette sous miroir et plan vasque)			
49	Sèche-cheveux électrique			
51	Table de cuisson 4 feux quelle que soit la capacité			Si le logement est équipé d'une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers, alors le critère est réputé acquis
54	Four obligatoire quelle que soit la capacité			
55	Four à micro-ondes			
62	Grille-pain			
63	Machine à Laver la vaisselle obligatoire pour les logements de + 4 personnes (inclus)			
68	Ascenseur : pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée			Sauf contrainte locale ou architecturale
70	Parking voiture avec emplacement(s) privatif(s)			En cas de contrainte locale, le critère est non applicable
95	Ménage à la demande			Prestations pouvant être assurées sans forme de service payant
96	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition			Prestations pouvant être assurées sans forme de service payant



UDOTSI DE HAUTE-SAVOIE
ORGANISME RÉPUTÉ ACCRÉDITÉ POUR LE CLASSEMENT DE MEUBLÉS DE TOURISME
(En application de l'article D – 324 – 6 – 1 du Code du Tourisme)

Chapitre 4 : CRITERES OBLIGATOIRES EN 4 ETOILES (qui viennent s'ajouter au classement inférieur)				
	Critères de classement	OUI	NON	COMMENTAIRES/PRECISIONS
1	Surface de l'habitation			CF : Annexe 1 et 2
10	Accès internet haut débit			Sauf impossibilité technique
15	Lecteur DVD			
23	Sèche-linge électrique à partir de 6 personnes			Critère devient optionnel pour les logements jusqu'à 5 pers inclus.
32	Une couette par lit			
35	Interrupteur éclairage central près du lit (va et vient)			
36	Présence d'une table ou tablette de chevet ou tabouret par personne			
38	Une baignoire (dimension supérieures au standard) équipée d'une douche avec pare-douche ou une baignoire et une douche ou une douche (dimensions supérieures au standard) obligatoire			Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm Dimension baignoire standard = 170 cm x 75 cm
43	Salle de bain : 2 points lumineux dont 1 sur le lavabo			
46	Miroir en pied dans la salle d'eau			
47	Tablette sous miroir ou plan vasque			
63	Machine à Laver la vaisselle obligatoire pour les logements de 2 personnes et plus.			
65	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur			
93	Lits faits à l'arrivée à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
94	Matériel pour bébé (siège et lit) gratuit			



UDOTSI DE HAUTE-SAVOIE
ORGANISME RÉPUTÉ ACCRÉDITÉ POUR LE CLASSEMENT DE MEUBLÉS DE TOURISME
(En application de l'article D – 324 – 6 – 1 du Code du Tourisme)

Chapitre 5 : CRITERES OBLIGATOIRES EN 5 ETOILES (qui viennent s'ajouter au classement inférieur)				
	Critères de classement	OUI	NON	COMMENTAIRES/PRECISSIONS
1	Surface de l'habitation			CF : Annexe 1 et 2
9	Téléphone sans fil			
12	TV couleur à écran plat installée avec télécommande			Prestation pouvant être assurée sous forme de service payant
13	Possibilité d'accéder à des chaînes internationales ou thématiques			y compris la TNT
14	Chaîne Hi-fi (avec radio, véritable chaîne haute-fidélité)			
21	Climatisation ou système de rafraîchissement d'air			Pas de ventilateur
23	Séchoir à linge électrique pour les logements de 2 pers. Et plus			
30	Literie : 1 pers : 90 cm / 200 cm 2 pers : 160 cm / 200 cm			
39	WC indépendant de la salle d'eau			
40	Une 2ème salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant pour 5 personnes et plus			
42	Toilettes indépendant à partir de 5 personnes			
75	Un équipement de loisirs, détente ou sport, dédié au logement			Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. Exemples d'équipements : terrain de tennis, piscine, sauna, jacuzzi, étang de pêche...
89	Accueil personnalisé sur place			
90	Draps inclus			
91	Linge de toilette inclus			
92	Linge de table inclus			
93	Lits faits à l'arrivée inclus			



UDOSI DE HAUTE-SAVOIE
ORGANISME RÉPUTÉ ACCRÉDITÉ POUR LE CLASSEMENT DE MEUBLÉS DE TOURISME
(En application de l'article D – 324 – 6 – 1 du Code du Tourisme)

Vous avez complété ce document.

Vous savez maintenant quelle catégorie de classement vous pouvez viser.

Merci de renvoyer ce dossier à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative, avec le bon de commande et le chèque de 100 Euros, qui confirme votre demande de visite auprès de notre organisme.

Pour la visite, si vous possédez les plans de construction, des photos et le descriptif de votre meublé, merci de les joindre dans votre courrier avec ce document.

Précisions importantes relatives aux informations déclarées dans cet autodiagnostic et dans le cadre d'une demande de classement d'un meublé de tourisme :

Classement actuel :

Non classé 1 étoile 2 étoiles 3 étoiles 4 étoiles 5 étoiles

Classement demandé :

1 étoile 2 étoiles 3 étoiles 4 étoiles 5 étoiles

Nom et prénom du demandeur:

Déclare les informations fournies justes et sincères,

Fait à :

Date :

Signature